

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
13/04/2015

Dossier complet le
15/04/2015

N° d'enregistrement
F01115P0063

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un immeuble d'activités, messagerie et bureaux d'accompagnement pour la société BIO C'BON dans le Parc des Avernaises sur le territoire de Wissous (91 320) et Paray Vieille Poste (91 550).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMOBILIERE DE DISPATCHING BIOLOGIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Société Boissières Part représentée par son gérant, Thierry CHOURAQUI

RCS / SIRET

Société en cours d'immatriculation

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande d'un PLU travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ²	Le permis de construire a pour objet la réalisation sur un terrain d'une surface de 26 141 m ² : - une surface de plancher : 12 454 m ² dont 11 864 m ² d'emprise au sol - une emprise des espaces verts paysagers végétalisés : 4 723 m ² - voirie comprenant 120 places de stationnements, 1 abri 2 roues et les accès de livraison : 9 554 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le présent projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier permettant de développer les activités de distribution en flux tendu, de production industrielle (boulangerie et pâtisserie) et des bureaux d'accompagnement, regroupant ainsi les 2 sites de production et distribution ainsi que le siège social de la société BIO C'BON.
BIO C'BON représente une chaîne de plusieurs magasins, distributeur de produits labellisés bio. Le premier magasin Bio c' Bon a été ouvert en 2008 à Paris. L'enseigne s'est développée progressivement, elle compte aujourd'hui 32 magasins en Ile-de-France et 54 en France.

Le projet consiste en la création d'une surface de plancher de 12 454 m² dont :

- bureaux : 657 m² destiné à recevoir le siège social de la société BIO C'BON
- activité de boulangerie et laboratoire : 1 523 m². Cette zone sera exploitée de manière à produire du snacking, des plats préparés et du pain.
- stock racké à température ambiante : 1 059 m²
- messagerie à température contrôlée (froid positif) : 3 418 m², pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu
- messagerie à température ambiante : 2 973 m², pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu
- couloir de desserte à température contrôlée (froid positif) : 1 889 m², pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu
- les locaux techniques liés à la partie messagerie / activité / stockage : 923 m²
- local de gardien : 12 m²

Travailleront sur le site au maximum en simultané :

- 80 personnes dans la partie administrative dont 80% viendront en voiture, le reste en transport en commun, la station RER C - Rungis La Fraternelle étant à proximité immédiate du site
- 115 personnes dans la zone d'activités dont 20% viendront en voiture, le reste en transport en commun, la station RER C - Rungis La Fraternelle étant à proximité immédiate du site

Ainsi, le projet prévoit la réalisation de :

- 120 places de parkings (les besoins des salariés + une réserve de 35 places)
- 1 aire de stationnement dédiée au 2 roues

- des aménagements de voiries prévoyant 1 accès véhicules légers séparé de l'accès poids lourds, 1 entrée poids lourds et 1 sortie poids lourds, ce qui a comme objectif de sécuriser l'ensemble des flux VL/PL sur la parcelle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet prévoit la réalisation du siège social et de la plate-forme de distribution et fabrication (boulangerie et snacking) des produits bio de la société BIO C'BON vers les magasins présents en IDF. En effet, BIO C'BON distribue à travers ses magasins un éventail large de produits labélisés bio, facilitant ainsi l'accès du consommateur à une offre Bio diversifiée et qualitative autrement difficilement accessible en milieu urbain.

BIO C'BON met un point d'honneur à garantir la fraîcheur des produits proposés dans ses magasins en nouant des partenariats avec les producteurs locaux. Ainsi, BIO C'BON a fait le choix d'une chaîne logistique d'approvisionnement directe chez le cultivateur : entre le champ des cultivateurs et les magasins le temps logistique est inférieur à 3 jours.

Le présent projet répond parfaitement à cette problématique qui est celle de garantir la fraîcheur des produits proposés dans ses magasins

L'architecture de l'ensemble est qualitative et compatible avec l'image de marque de BIO C'BON. De la verdure, du bois, du vert et une inspiration de « chalet Suisse » ont été des idées développées dans le cadre de ce projet. Toute la partie distribution (camions) a été cachée depuis la rue.

La plateforme de distribution sera cachée depuis la rue par des espaces plantés destinés à recevoir la culture des serres ou houblon.

Le projet s'attachera à respecter le terrain naturel, équilibrant ainsi les déblais / remblais

La construction de l'ensemble immobilier fera l'objet d'une certification HQE Conception Réalisation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le délai de réalisation des travaux sera d'environ 10 mois. Le détail du planning prévisionnel est joint en annexe.

La gestion environnementale du chantier correspond au niveau Très Performant selon référentiel HQE CERTIVEA.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet s'inscrit dans une démarche HQE Conception / CERTIVEA.

Le projet consiste en la création d'une surface de plancher de 12 454 m² dont :

- bureaux : 657 m² destiné à recevoir le siège social de la société BIO C'BON
- activité de boulangerie et laboratoire : 1 523 m². Cette zone sera exploitée de manière à produire du snacking, des plats préparés et du pain.
- stock racké à température ambiante : 1 059 m²
- messagerie à température contrôlée (froid positif) : 3 418 m². pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu
- messagerie à température ambiante : 2 973 m². pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu
- couloir de desserte à température contrôlée (froid positif) : 1 889 m². pas de stockage dans cette zone, il s'agit d'une messagerie en flux tendu
- les locaux techniques liés à la partie messagerie / activité / stockage : 923 m²
- local de gardien : 12 m²

Hormis la zone de stock racké qui représente 1 059 m², sur le reste du site il n'y a pas de stockage : les produits arrivent le matin, entre 6h et 12h, sont dispatchés en fonction des besoins du moment entre chaque magasin. Ce dispatching se fait à l'aide de convoyeurs où sont déposés les produits à répartir. Les opérateurs déposent dans des bacs à destination de chaque magasin le nombre exact de produits dont ce dernier a besoin. Il faut compter quotidiennement environ 3 rolls de sec et 2 de frais par magasin. Une fois les commandes de chaque magasin préparées, celles-ci sont mises en attente dans une zone spécialement dédiée à cet effet à proximité des portes de chargement des camions. Dans les heures qui suivent, les camions Bio c' Bon (20 T) sont chargés et partent livrer les magasins. Il y a environ 4 magasins approvisionnés par camion.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet fera l'objet d'un permis de construire.

Et aussi, il fera l'objet d'une déclaration ICPE concernant les rubriques :

- 1510 en déclaration (pour la partie stock racké de 1 059 m²)
- 1185 en déclaration (local de réfrigération)
- 2925 en déclaration (local compresseur)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire d'examen au cas par cas est réalisé dans le cadre d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain : 26 141 m ² Surface de plancher : 12 254 m ² Voories : 9 554 m ² dont 120 places de stationnement, 1 abri 2 roues et les accès vers la zone de distribution Espaces verts paysagers : 4 723 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

L'emprise du projet se situe sur :
Communes de Wissous (91 320)
Commune de Paray Vieille Poste (91 550)
Sur le Parc des Avernaises

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 20 ' 51.8 " Lat. 48 ° 44 ' 08.8 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est vierge de toutes constructions.

Il constitue une friche qui correspond à des terrains ADP, au sein du Parc des Avernaises.

L'ensemble de ce parc d'activités sera développé et aménagé par ADP en bail à construction.

Cela rendra les aménagements d'ensemble cohérents.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de Paray-vieille-Poste a été approuvé le 24 septembre 2013.

Le PLU de Wissous a été approuvé le 23 septembre 2005. Il a été modifié, la dernière modification ayant été approuvée en date du 5 juillet 2012.

D'autre part, il existe un cahier des charges de cession de terrain du Parc de Avernaises destiné à assurer l'intégration urbanistique, paysagère et architecturale de chaque lot.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly approuvé le 14 mars 2013

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide avant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPR. Toutefois, le département de l'Essonne dispose d'un Dossier Départemental des Risques Majeurs.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir étude Tawn jointe en annexes.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARRETE n° 2005-DDAF-MISE- 058 du 21 avril 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux en application du décret n°94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003 Sont en zone de répartition des eaux - Au niveau de Paray-vieille Poste, les eaux souterraines à partir de la cote - 580 m ; - Au niveau de Wissous, les eaux souterraines à partir de la cote - 570 m ;
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Le site sera desservi par le réseau d'alimentation en eau potable de la commune.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site ne implique pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraine. Le site sera desservi par le réseau d'alimentation en eau potable de la commune. Aucun prélèvement ne sera effectué dans le milieu naturel
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'attachera à respecter le terrain naturel, équilibrant ainsi les déblais / remblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain actuel n'est concerné par aucun classement (ZNIEFF, NATURA 2000, zone humide ...). Il ne présente pas de potentialités particulière vis-à-vis de la faune et la flore.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est une friche qui correspond à des terrains ADP. Ils ne présentent aucun usage actuellement et n'ont pas d'intérêt écologique particulier.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes sont concernées par le risque de retrait gonflement d'argile. Cependant d'après la consultation de la base de données georisques.gouv.fr , la zone d'étude se situe dans une zone d'aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité de l'aéroport d'Orly. Aucune nuisance ne sera créée par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de process entraînant de rejet</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va produire des déchets liés à l'aménagement lui-même (chantier), mais également à son exploitation. Il n'est pas de nature à produire des déchets dangereux.</p> <p>Déchets de chantier : tous les déchets de chantier pouvant être valorisés dans les filières de gestion des déchets disponibles à proximité du site, seront triés sur le chantier. Nous visons à atteindre un taux de recyclage de 70% des déchets produits lors de la construction.</p> <p>Déchets d'exploitation : le tri et l'élimination des déchets seront planifiés en amont afin de garantir la réduction, la réutilisation et le recyclage. La limitation des déchets à la source sera favorisée.</p> <p>L'ensemble des déchets produits sera géré par des prestataires agréés et éliminés dans les filières appropriées conformément à la réglementation en vigueur.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet respectera les prescriptions du CCCT destiné à assurer l'intégration urbanistique, paysagère et architecturale.</p> <p>Un diagnostic archéologique a été effectué sur la zone d'étude. Suite à celui-ci une fouille archéologique a été préconisée par arrêté du 01 juillet 2014. Cette fouille ne concerne cependant pas la zone d'étude.</p> <p>Si malgré le diagnostic des vestiges venaient à être mis à jour lors des opérations de terrassements, la DRAC en sera immédiatement avertie.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les terrains inoccupés (ADP) vont accueillir une activité industrielle.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur des terrains ADP. Ces terrains ne présentent pas d'intérêt écologique particulier.
D'autre part il n'y a pas de population sensible ou non à proximité du site susceptible d'être impactée par la future activité.
Le projet ne sera donc pas de nature à avoir d'impact environnemental.
D'autre part son classement à déclaration ICPE entraînera de facto la mise en œuvre de mesure de gestion des risques et des rejets au niveau du site.

Le présent projet s'inscrit dans le respect des préoccupations environnementales du territoire de Wissous et Paray Vieille Poste et plus précisément du Parc des Aveniraises.

La sensibilité et les impératifs environnementaux liés au projet ont été pris en amont du projet.

C'est pourquoi la réalisation d'une étude d'impact sur le présent projet ne semble pas être nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ✓
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ✓
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6) Etude de pollution et étude des sols
7) Planning prévisionnel
8) Arrêté du 01/07/2014 relatif à la réalisation d'une fouille archéologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



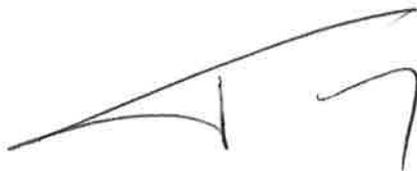
Fait à

Paris

le,

09/04/15

Signature



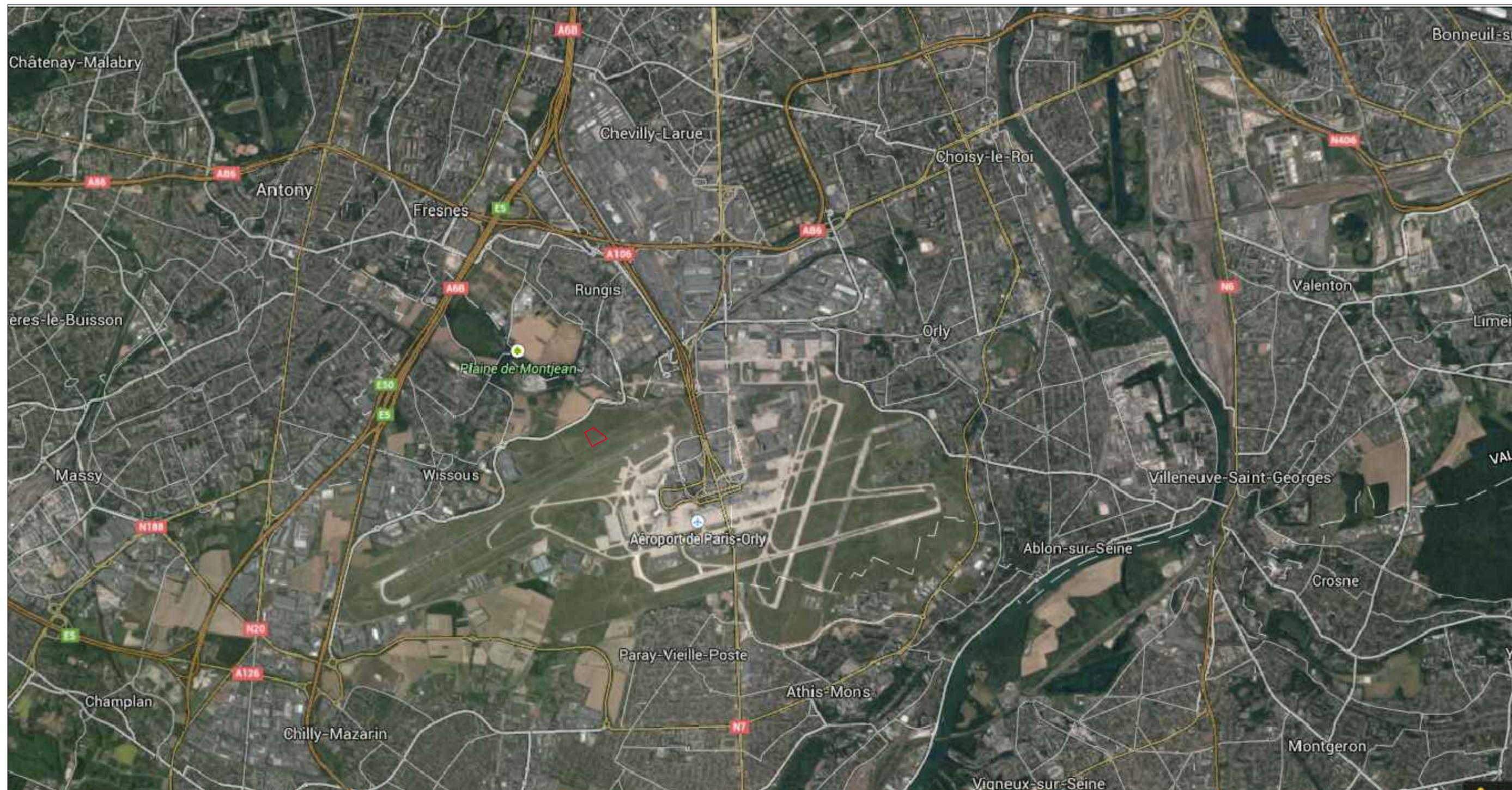


BIO C' BON
Parc des Avenaises
(91) WISSOUS - (91) PARAY-VIEILLE-POSTE

1/25000
10-04-2015



ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION



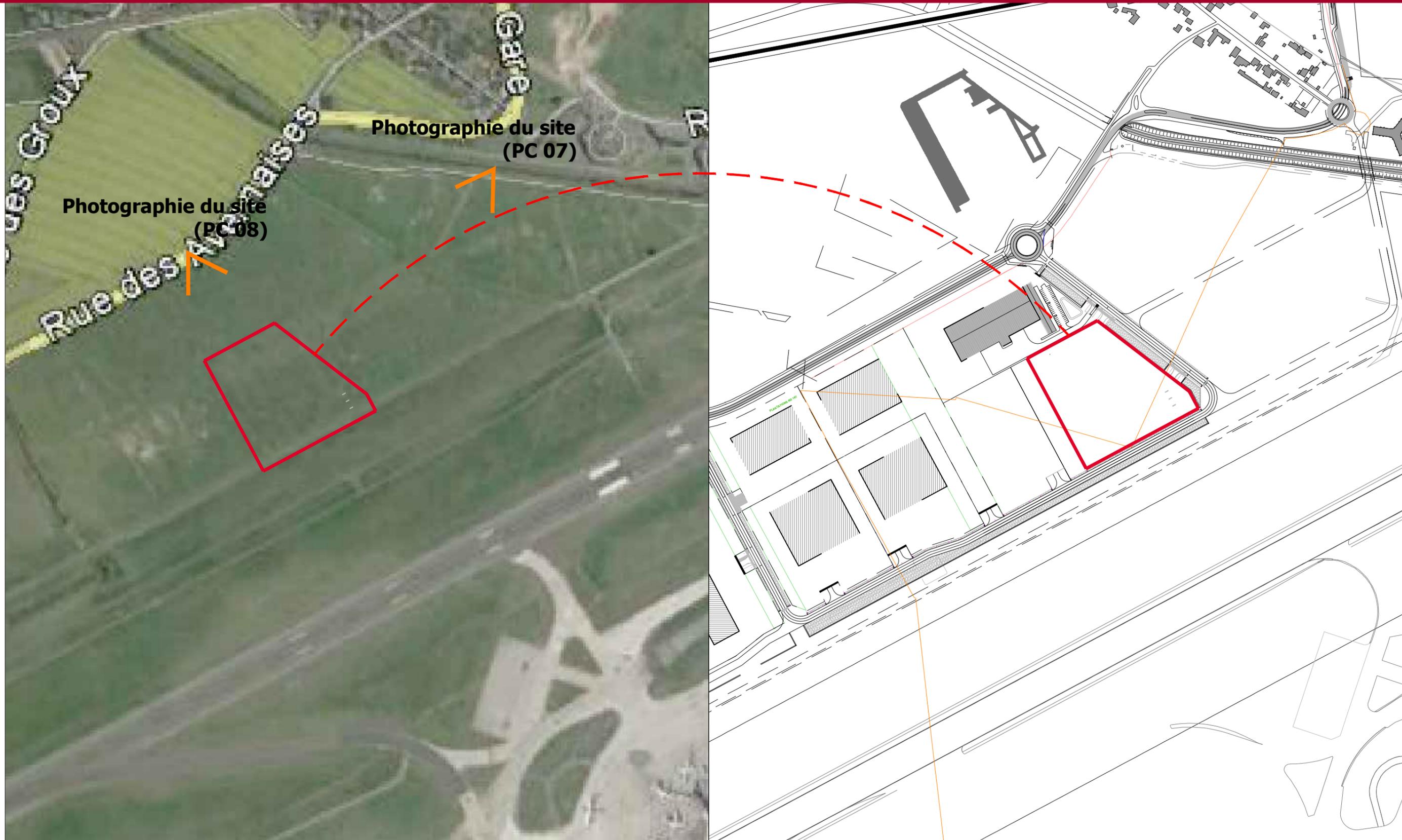


BIO C' BON
Parc des Avernaises
(91) WISSOUS - (91) PARAY-VIEILLE-POSTE

1/5000
10-04-2015

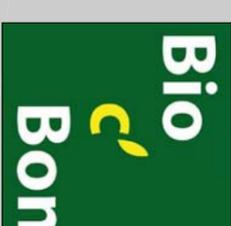


ANNEXE 3 - PLAN DE REPERAGE





BIO C' BON
Parc des Aveniraises
(91) WISSOUS - (91) PARAY-VIEILLE-POSTE
10-04-2015



ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT LOINTAIN



Prise de vue : 10/02/15



BIO C' BON

Parc des Avenirnaises

(91) WISSOUS - (91) PARAY-VIEILLE-POSTE

10-04-2015



ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHE



Prise de vue : 10/02/15



BIO C' BON
Parc des Avenaises
(91) WISSOUS - (91) PARAY-VIEILLE-POSTE

10-04-2015



ANNEXE 4 - PERSPECTIVE



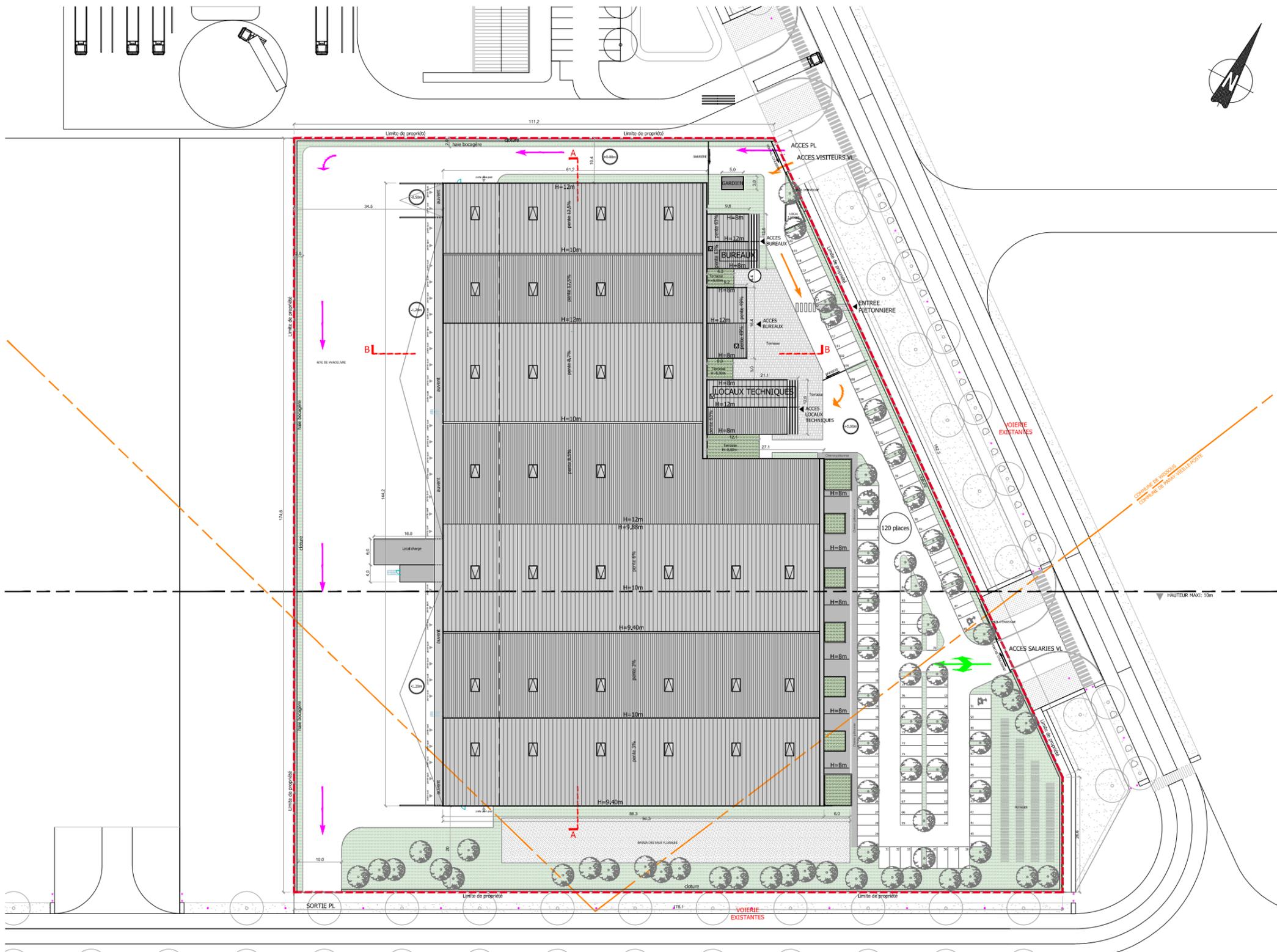


BIO C' BON
 Parc des Avenaises
 (91) WISSOUS - (91) PARAY-VIEILLE-POSTE

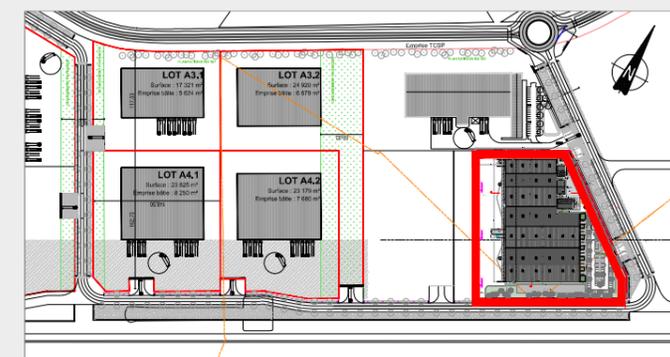
1/1000
 10-04-2015



ANNEXE 4 - PLAN DE MASSE



PLAN D'ORIENTATION



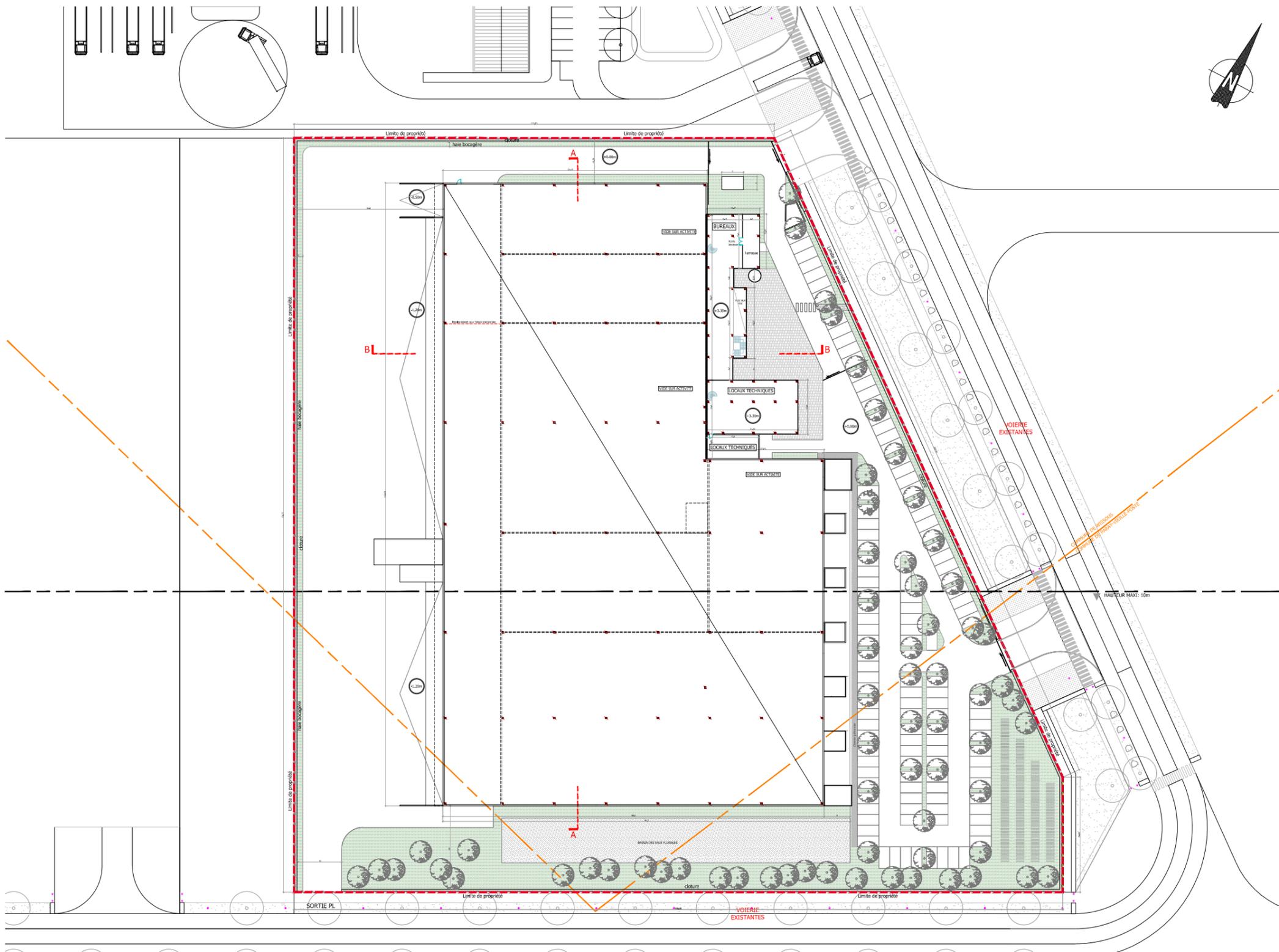


BIO C' BON
 Parc des Avenaises
 (91) WISSOUS - (91) PARAY-VIEILLE-POSTE

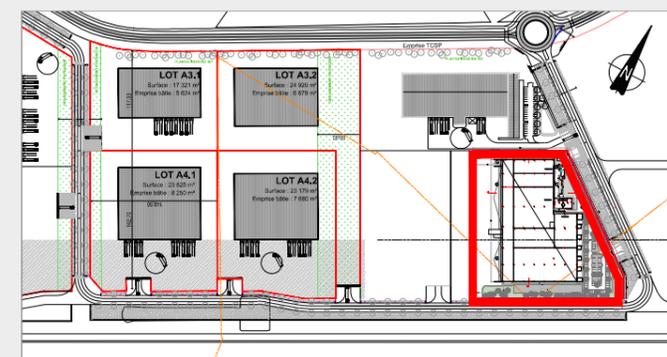
1/1000
 10-04-2015



ANNEXE 4 - PLAN R+1



PLAN D'ORIENTATION



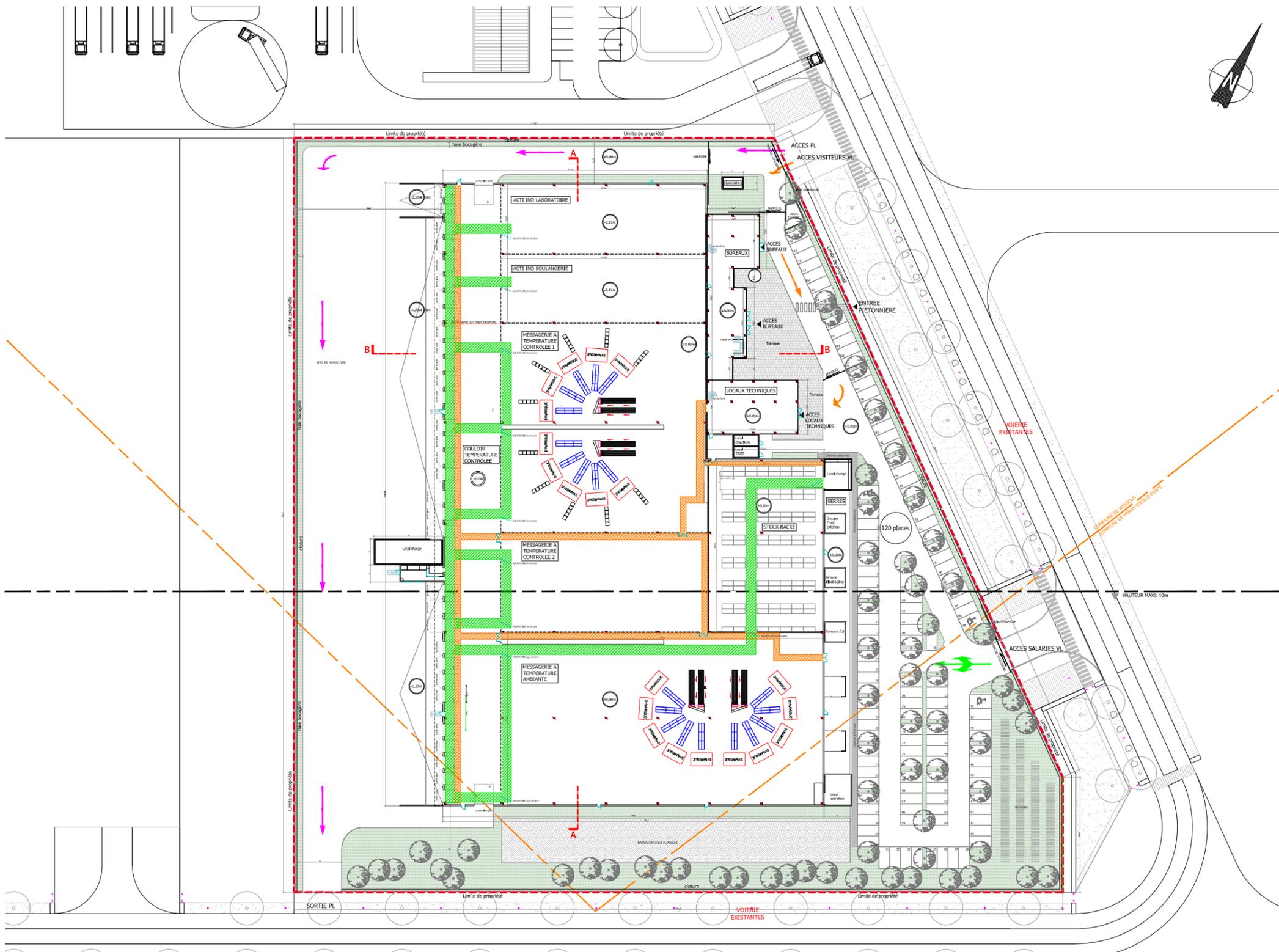


BIO C' BON
 Parc des Avenaises
 (91) WISSOUS - (91) PARAY-VIEILLE-POSTE

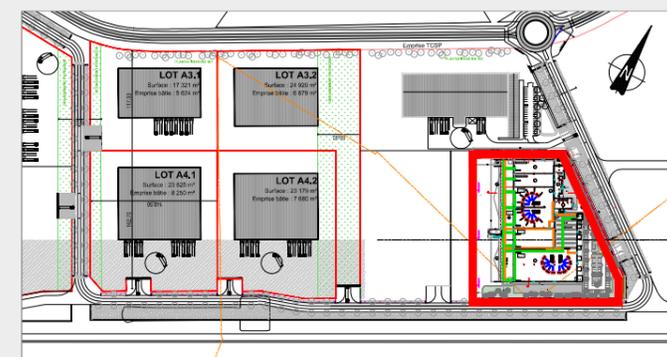
1/1000
 10-04-2015



ANNEXE 4 - PLAN RDC



PLAN D'ORIENTATION



spirit

STUDIOS D'ARCHITECTURE
ORY
& ASSOCIES

BIO C' BON
Parc des Avermaises
(91) WISSOUS - (91) PARAY-VEILLE-POSTE
1/5000
10-04-2015



ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS

